



## Salon de la Photographie du 13<sup>e</sup> – année 2019

### REGLEMENT

#### **Article 1. Organisation**

La Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris en partenariat avec Objectif Image Paris IDF, Compétence Photo, L'École de l'Image des Gobelins, les centres Paris Anim' Goscinny et Oudiné, Action collégiens Paris, organise un **Salon de la photographie du 10 au 30 avril 2019** (montage les 8 et 9 avril, démontage les 2 et 3 mai) dans les salles de la Mairie du 13<sup>e</sup>.

#### **Article 2. Conditions de participation**

Peuvent participer :

- Les habitants du 13<sup>e</sup> arrondissement,
- Les personnes étudiant ou travaillant dans le 13<sup>e</sup>,
- Les personnes contribuant à la vie associative et culturelle du 13<sup>e</sup>.

Le salon est ouvert aux amateurs et professionnels, à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

#### **Article 3. Critères**

Le thème du concours est : « **Autour d'Elles, Au tour d'Elles** », les femmes et la photographie.

#### **Article 4. Modalité de participation**

Les candidats devront envoyer leurs fichiers **accompagnés du présent règlement avec la fiche de renseignement dûment remplie** à l'adresse email : [concours-mairie13@oi-paris.com](mailto:concours-mairie13@oi-paris.com) au plus tard le **28 février 2019 à minuit**. L'heure de réception du message faisant foi.

Chaque auteur peut présenter jusqu'à 3 photographies en format numérique, noir/blanc ou couleur. Le fichier photo devra être nommé selon la forme suivante : **Nom-Prénom-Titre-M132019.jpg** et ne comporter aucun accent.

### **Article 5. Jury**

Le Jury est composé de représentants de la Mairie du 13<sup>e</sup>, de l'association Objectif Image Paris IDF, de la Maison européenne de la Photographie – MEP, ainsi que de personnalités extérieures. Le Maire du 13<sup>e</sup> désigne son président qui coordonnera ses travaux. Le Jury du Salon sélectionnera les œuvres présentées, ses décisions seront sans appel.

### **Article 6. Sélection**

L'organisateur se réserve la possibilité d'éliminer les photos qu'il juge non acceptables (images à caractère injurieux, obscène, vulgaire, diffamatoire, menaçant, pornographique...). Les candidats ne pourront contester la décision de l'organisateur.

Les participants sélectionnés seront informés par mail de la décision du Jury. Ils devront alors fournir le ou les clichés sélectionnés (s) monté (s) **sous marie-louise de dimension extérieure de 40 x 50 cm**. Le carton utilisé pour la réalisation des marie-louise sera de type contrecollé de couleur blanche. Les photographies peuvent être présentées en portrait ou en paysage. **Le format de la photo est libre dans la marie-louise.**

**Les photographies (sous marie-louise) devront être déposées avant le 25 mars 2019 à l'accueil cabinet de la Mairie du 13<sup>e</sup>, 1 place d'Italie 75013, aux horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h et jusqu'à 19h30 le jeudi.**

Les auteurs devront indiquer **au verso de la marie-louise** leurs **nom, prénom, adresse électronique** et le **titre de l'œuvre**.

### **Article 7. Droits d'auteur**

Les participants garantissent que leur œuvre est originale, inédite, et qu'ils disposent librement de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (notamment droits d'auteur et droits voisins) attachés à cette œuvre aux fins de participer au salon.

Ils déclarent que l'œuvre ne contrevient pas, en tout ou partie, à des droits d'auteur ni des droits de toute tierce partie, ni à toute autre disposition du droit en vigueur, et assume donc l'entière responsabilité au titre de cette œuvre. Les auteurs doivent disposer de toutes les autorisations nécessaires pour exposer leurs photographies en public.

Les participants garantissent les organisateurs contre toute action ou revendication de tiers tant au titre des droits d'auteur que des droits voisins qui pourrait être engagée du fait de leurs photos.

Les candidats acceptent la reproduction de leurs photos dans le cadre d'une communication autour du salon (catalogue, site Internet, journaux, revues), sauf avis contraire notifié par écrit au dos des épreuves. Les participants gardent la responsabilité de leurs photos sur le plan juridique.

### **Article 8. Exposition des œuvres**

Les photos sélectionnées seront exposées à la Mairie du 13<sup>e</sup> du 10 au 30 avril 2019 et seront présentées avec leur titre et le nom de l'auteur.

A l'issue de l'exposition, les auteurs s'engagent à venir récupérer leur(s) œuvre(s) à la Mairie.

#### **Article 9. Rémunération**

Aucune rémunération n'est prévue pour les participants.

L'utilisation des photos et de leur reproduction dans le cadre des articles 7 et 8 du présent règlement (exposition et communication) ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

#### **Article 10. Responsabilité**

Les organisateurs prendront le plus grand soin dans la manipulation des œuvres, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'annulation de l'exposition.

L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation et de reporter toute date annoncée.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout problème lié au déroulement du salon qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

#### **Article 11. Informatique et Libertés**

Aucune information autre que le nom, prénom, adresse postale, adresse de messagerie et numéro de téléphone des participants ne sera conservée pendant la durée du salon.

#### **Article 12. Obligations**

La participation à ce salon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute difficulté qui viendrait naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par l'organisateur. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

Ce règlement peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment depuis le site :

<http://mairie13.paris.fr>

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

## Fiche de renseignements

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lien avec le 13<sup>e</sup> si non résident :

Nombre de photos présentées :